

Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2024-042**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**NOMINATION DES  
REPRESENTANTS  
DES  
COLLECTIVITES  
MEMBRES DE  
L'AGENCE  
FRANCE  
LOCALE**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 046-214600892-20240514-2024\_042-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment  
son article L.1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune de Duravel n° 2019-008  
du 25 février 2019,

Vu l'exposé des motifs présentés le 14 mai 2024

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal décide :

1- de désigner Gérard CALASSOU, en sa qualité de Maire, en tant que  
représentant titulaire de la Commune de Duravel, et Annie DELAIR, en sa  
qualité de 3<sup>e</sup> adjointe, en tant que représentante suppléante de la Commune de  
Duravel, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société  
Territoriale ;

2- d'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Commune de  
Duravel ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur  
être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence  
France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence,  
vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne  
sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

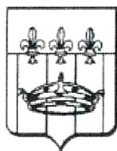
3- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à  
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2024 - 043**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**SUBVENTION  
-  
CHAMBRE DES  
METIERS ET DE  
L'ARTISANAT DU  
LOT**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 046-214600892-20240514-2024\_043-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

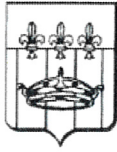
Secrétaire de séance : Mme DAVID

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot sollicite une  
participation financière pour 2024, celle-ci s'élève à 80 € par apprentis soit un  
total de 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une  
subvention d'un montant de 240 € qui sera prélevé à l'article 6574 du budget  
communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire  
Gérard CALASSOU





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

2024-044

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**SUBVENTION  
-  
CAUE**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 046-214600892-20240514-2024\_044-DE



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

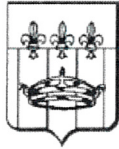
Secrétaire de séance : Mme DAVID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bulletin  
d'adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de  
l'environnement) précise que, pour une commune de 701 à 1500 habitants la  
cotisation s'élève à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler la  
cotisation de 150 € par prélèvement à l'article 6281 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire  
Gérard CALASSOU





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2024 - 045**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**REDEVANCE  
D'OCCUPATION  
DU DOMAINE  
PUBLIC**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 046-214600892-20240514-2024\_045-DE

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2024**

**Présents :** MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés :** Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent :** M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et  
notamment les articles L2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur  
domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes  
unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la  
personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas des droits réels à l'occupant et sont  
soumis au paiement d'une redevance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les  
redevances de la façon suivante pour l'année 2024 :

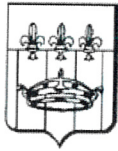
**ARTERES - EN EURO PAR KM**

Domaine public routier Communal	Souterraines	Aériennes
	48.27	64.36

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Gérard CALASSOU





Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

**2024 - 046**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13  
Présents : 09  
Votants : 09

**OBJET**

**VENTE PORTION  
CHEMIN DES  
BORDES**

**Certifié exécutoire**

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié  
le

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22/05/2024

ID : 046-214600892-20240514-2024\_046-DE

Bescher  
L'original

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mai à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2024**

**Présents** : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,  
DAVID, M. ROUCH, Mme BOON, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

**Excusés** : Mme BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY.

**Absent** : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Monsieur le Maire fait circuler le rapport de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars au 2 avril 2024 au sujet de l'aliénation d'une partie du chemin des Bordes 46700 Duravel.

En conclusion, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable. Monsieur le Maire déclare par ailleurs avoir rencontré le seul voisin propriétaire et qu'il n'y a pas eu d'objection de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aliénation de la portion du chemin des Bordes et sa vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Gérard CALASSOU



2024-047

Envoyé en préfecture le 24/06/2024  
Reçu en préfecture le 24/06/2024  
Publié le 24/06/2024  
ID : 045-214600892-20240315-2021\_047-AU

si la réalisation du programme n'est pas justifiée dans un délai de trois ans après la fin du semestre (au 30 juin ou au 30 décembre) au cours duquel a été notifiée la présente convention.

Le solde du remboursement devra être demandé avant l'expiration de ce délai.

**ARTICLE 2 :** Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées

Cahors, le 5 AVR 2024

Pour le président du Département  
et par délégation,  
Le vice-président chargé des Infrastructures  
de mobilité

Frédéric GINESTE

Duravel, le 15/03/2024

Le maire de Duravel



Gérard CALASSOU

Part départementale – Traverse de Duravel – RD 58

Envoyé en préfecture le 24/06/2024  
 Reçu en préfecture le 24/06/2024  
 Publié le 24/06/2024  
 ID : 046-214600892-20240315-2021\_047-AU

2024-047

N°	DESIGNATION	V	QTE	PRIX	MONTANT HT
2	<u>Terrassement</u>				
	Terrassement en déblais pour l'obtention du fond de forme à -0.06m sous voirie compris évacuation	m²	520,00	6,90 €	3 588,00 €
	Sciage de chaussée	m	14,00	2,50 €	35,00 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 623,00 €</b>
9	<u>Revêtements hydrocarbonés</u>				
	BBSG O/10 (6cm) sur la chaussée départementale y compris imprégnation et couche d'accrochage	m²	520,00	23,50 €	12 220,00 €
				<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 220,00 €</b>
					15 843,00 €
					3 168,60 €
					19 011,60 €